

SERVICES	RESTAURATION	TRANSPORT	ACCUEIL PERISCOLAIRE (A la Structure Enfance)	ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS (A la Structure Enfance)	ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES (A la Structure Enfance)						
Avant le 10/07/2020											
Un dossier unique d'inscription sera à remplir et sera valable pour l'année entière 2020/2021											
(à déposer à la structure enfance avant le 10/07/2020)											
INSCRIPTION ET RESERVATIONS	<p>Se rendre sur le portail DELTA ENFANCE : http://www.delta-commune-lailly-en-val.com/</p> <p>Vous devez commander ou annuler les repas de votre ou vos enfant(s) 48h avant le jour de cantine (samedi, dimanche et jours fériés non compris dans les 48h) :</p>	<p>A l'année en remplissant la fiche d'inscription année scolaire 2020-2021</p>	<p>RESERVATION OBLIGATOIRE PAR DELTA ENFANCE (comme pour la cantine) POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT</p> <p>Vous pouvez inscrire pour toute l'année scolaire suivant vos besoins</p> <p>Vous pouvez inscrire de semaine en semaine mais attention, l'inscription est possible jusqu'au vendredi 12h pour la semaine suivante</p> <p>Impossibilité d'inscrire si la semaine est commencée ; si besoin il faudra envoyer un mail à enfancejeunesse@laillyenval.fr ou en contactant directement le responsable du service au 02.38.44.72.79 pour avoir la confirmation de prise en charge de votre enfant</p>	<p>A l'année en remplissant la fiche d'inscription année scolaire 2020-2021.</p> <p>Ou Ponctuellement par période en remplissant la fiche d'inscription à l'accueil de loisirs du mercredi et à retourner à la <u>Structure Enfance aux heures de permanence</u> :</p> <p>Lundi : 14h à 19h Mercredi : 16h30 à 18h30</p> <p>Sébastien PAVY Responsable du service enfance et jeunesse enfancejeunesse@laillyenval.fr 02.38.44.72.79</p>	<p>Inscription à la semaine avec 4 jours minimum obligatoires pour une semaine pleine.</p> <p>Les dates d'inscriptions vous seront communiquées ultérieurement par les panneaux d'affichage, le bulletin municipal ou via le site internet de la ville.</p> <p>Les inscriptions auront lieu à la Structure Enfance, <u>aux heures de permanences habituelles</u> :</p> <p>Lundi : 14h à 19h Mercredi : 16h30 à 18h30</p>						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commander ou annuler le repas avant 8h00 au plus tard le</th> <th rowspan="5">pour manger le</th> <th>Jour de cantine</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lundi</td> <td>Jeudi</td> </tr> <tr> <td>Mercredi</td> <td>Vendredi</td> </tr> <tr> <td>Jeudi</td> <td>Lundi</td> </tr> <tr> <td>Vendredi</td> <td>Mardi</td> </tr> </tbody> </table>					Commander ou annuler le repas avant 8h00 au plus tard le	pour manger le	Jour de cantine	Lundi	Jeudi	Mercredi
Commander ou annuler le repas avant 8h00 au plus tard le	pour manger le	Jour de cantine									
Lundi		Jeudi									
Mercredi		Vendredi									
Jeudi		Lundi									
Vendredi		Mardi									
HORAIRES	<p><u>Ecole maternelle</u> : Entre 11h50 et 13h30</p> <p><u>Ecole élémentaire</u> : Entre 11h45 et 13h45</p>	<p>Les horaires du circuit seront affichés à la Mairie</p>	<p><u>Ecole maternelle</u> : Matin : 7h30 à 8h30 Soir : 16h20 à 18h30</p> <p><u>Ecole élémentaire</u> : Matin : 7h30 à 8h30 Soir : 16h30 à 18h30</p>	<p>Mercredi matin sans repas : 7h30 à 13h</p> <p>Mercredi journée : 7h30 à 18h30 (repas et goûter compris)</p> <p><u>A noter ci-dessous</u> :</p> <p>Accueil matin : 7h30 à 9h Accueil soir : 17h à 18h30 Accueil midi : 12h à 13h <u>pour les enfants ne venant que le matin.</u></p>	<p>Horaires journée avec accueil matin de 7h30 à 9h et accueil soir à partir de 17h jusqu'à 18h30.</p>						

SERVICES	RESTAURATION	TRANSPORT	ACCUEIL PERISCOLAIRE (A la Structure Enfance)	ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS (A la Structure Enfance)	ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES (A la Structure Enfance)
TARIFS	3,20 € le repas Si votre enfant est malade, à partir du 3 ^{ème} jour d'absence, les repas seront déduits sur présentation d'un justificatif remis sous 48h en mairie et prévenir de cette absence par mail dès le 1 ^{er} jour d'absence à : urbanisme@laillyenval.fr et enfancejeunesse@laillyenval.fr	Forfait de 11,05 € par mois <i>Enfant maternelle :</i> + ou - de 3 kms : payant <i>Enfant élémentaire :</i> + 3 kms : gratuit - 3 kms : payant	Matin : Voir fiche tarifaire Soir : Voir fiche tarifaire * Dépassement horaire après 18h30 = 5€	Tarifs journée avec barème quotient familial CAF : Voir fiche tarifaire Tarif matinée sans repas (7h30/13h) : Voir fiche tarifaire * Dépassement horaire après 18h30 = 5€	
	-10 % par foyer non imposable sur présentation à l'inscription de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 - 50 % pour le 3 ^{ème} enfant (à condition que les 2 autres enfants soient également inscrits au même service périscolaire)		Pour calculer votre quotient familial, merci de fournir : Votre numéro allocataire CAF et/ou attestation quotient familial ou votre avis d'imposition 2019 pour les non-allocataires ou MSA. Le quotient est validé pour l'année scolaire, révisable tous les ans.		
FACTURATION	Facture établie tous les mois par la Mairie (En cas de problème sur facture contacter les services de la Mairie)				
MODE DE PAIEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • TIPI (paiement sur internet par carte bancaire) • Prélèvement (fournir un RIB à l'inscription : le prélèvement interviendra le 7 de chaque mois avec un décalage de 2 mois par rapport au mois de consommation) • Chèques ou espèces (à remettre à l'adresse indiquée sur la facture) 				
ABSENCES	Pour toute absence prévenir impérativement le service enfance-jeunesse au 02.38.44.72.79 ou la mairie au 02.38.46.92.35. ou par mail : enfancejeunesse@laillyenval.fr et urbanisme@laillyenval.fr (cantine@laillyenval.fr en copie pour la restauration scolaire)				
INFORMATIONS DIVERSES	Pour les enfants allergiques avec ou sans PAI, obligation de fournir un panier repas à délivrer le matin à la cantine. <u>Aucune facturation ne sera effectuée pour les enfants présents avec le panier repas.</u>	Nombre de places limité à 30 élèves. Tout enfant non pris en charge par un adulte habilité à l'arrêt du car sera reconduit à la garderie scolaire qui vous sera facturée.	<u>Goûter : à fournir par les parents.</u> Il est impératif de respecter l'horaire de fermeture de la garderie soit 18h30. <u>Tout dépassement sera facturé 5€.</u>	Le repas et le goûter sont fournis par le centre de loisirs (pour les enfants inscrits le mercredi à la journée). Prévoir des chaussons et une gourde.	Le repas et le goûter sont fournis par le centre de loisirs. <u>Pour information, le centre de loisirs devra fermer ses portes si les effectifs sont inférieurs à 20 enfants.</u> Prévoir des chaussons et une gourde.
AUTORISATION DE SORTIE	Tout parent ou représentant légal autorisant son ou ses enfants à partir seul(s) à la fin du transport, doit délivrer une autorisation écrite (voir fiche d'inscription)				